

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

Siège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE



EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 mars 2025

Nombre de Délégués
en exercice.....24

Nombre de Délégués
Titulaires présents.....14

Nombre de Délégués
Suppléants Présents..... 1

Nombre de Délégués
votant.....18

L'an deux mille vingt-cinq et le 27 mars à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

Membres présents :

Titulaires : MM. Roland CARLIER, Christian MOUNIER, Jean-Pierre PETTAVINO, André ROUSSET, Franck AIMADIEU, Lionel GOMEZ, Philippe ROUX, Michel RAOUX, Jean-Claude DOSSETTO, Marc JAUBERT, Mmes Nicole GIRARD, Sylvie GREGOIRE, Laure ARNAUD et Karine MOURET

Suppléant : M. Serge GRYNKORN

Absent : Mme Sabine PLANEILLE

Absents excusés : MM. Philippe BATOUX, Alain GAILLARD, Etienne KLEIN, Pierre LORIEDO, Jean-Louis ROBERT, Robert TCHOBDRENOVITCH, et Mmes Amélie JEAN, Laurence CHABAUD GEVA, Séverine MAUGAN-CURNIER

N°25-04

Pouvoir :

M. Etienne KLEIN donne pouvoir à M. Franck AIMADIEU

M. Jean-Louis ROBERT donne pouvoir à Mme Karine MOURET

M. Robert TCHOBDRENOVITCH donne pouvoir à Mme Laure ARNAUD

Secrétaire de Séance : Mme Nicole GIRARD

OBJET : COMPTE DE GESTION 2024

Vu les articles L.1612-1 à L.1612-19 du Code général des collectivités territoriales conformément à l'article L.1612-20 I du même code,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'Exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2024,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,
2. Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

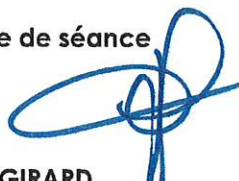
LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité

DE DECLARER que le compte de Gestion dressé pour l'exercice 2024, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations	
 Le Président Christian MOUNIER	La secrétaire de séance  Nicole GIRARD

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : **01 AVR. 2025**

Et de sa publication le : **01 AVR. 2025**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-258400472-20250327-DEL25_04-DE